## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN

## Séance du 29 septembre 2023

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-trois à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MALZIEU-FORAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ROUQUET Colette, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2023.

## Membres en exercice: 11 Présents: 8 Votants: 10 Pour: 10 Contre: 0

PRÉSENTS: Madame Colette ROUQUET, Monsieur Jean-Louis SOULIER, Monsieur Jean DELMAS, Monsieur Marc PRADAL, Madame Nathalie BASTIDE, Monsieur Hervé BOULET, Monsieur Hervé CHALMETON, Monsieur Joseph ROBERT

**ABSENTS:** Monsieur Damien MALIGE

ABSENTS représentés avec procuration: Monsieur Thomas DEVAUD représenté par Monsieur Jean-Louis SOULIER, Monsieur Franck LAURAIRE représenté par Madame Colette ROUQUET

Mr Monsieur Hervé CHALMETON a été nommé secrétaire.

## OBJET: Décision modificative n°3 - budget commune

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

IC TIO NNEMENT			DEPENSES	REC ETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement		18 002,00	
011-615231	Entretien, réparations voiries		- 18 002,00	
		TO TAL:	0.00	0.00
STISSEMENT:			DEPENSES	REC ETTES
2151 (041)- 31	Réseaux de voirie		66 747,28	
238 (041)-0	Avances commandes immo corporelles			66 747,28
2152 - 146	Installations de voirie		18 002,00	01
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement			18 002,00
		TO TAL:	84 749,28	84 749,28
		TO TAL:	84 749,28	84 749.28

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Rendu exécutoire après

1 2 CCT. 2023

Dépôt en Préfecture le :

et publication ou notification le : 1 2 CCT, 2023

La Maire, Colette ROUQUET

Préfecture Date de reception de l'AR: 12/10/2023 048-214800898-2023 051-DE